



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2025

N° 2025 - 96

L'an deux mil vingt cinq, le seize décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme COURTAUD Nicole, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

Procuration(s) :

Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme DACHEUX Dominique donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie, M. SANTERRE Jacky donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole, Mme SIRE Guislaine donne pouvoir à M. DUBOIS Christian

Etaient absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etaient excusé(s) :

M. SANTERRE Jacky, Mme DEPOILLY Kandice, Mme DACHEUX Dominique, Mme SIRE Guislaine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
09/12/2025

OBJET : Choix des entreprises - Marché de fournitures et acheminement électricité puis prestations associées pour les sites C4, C5 et C2.

Date d'affichage
19/12/2025

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, qu'à partir du 1er janvier 2026, le marché public de fourniture d'électricité avec EDF sera arrivé à échéance. La Commune dispose actuellement d'un contrat de fourniture d'électricité aux tarifs C4 avec EDF et de contrats de gré à gré, aussi, avec EDF pour les tarifs C5 et C2 de la station de pompage.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

.../.../....

Monsieur le Maire précise qu'une mise en concurrence a été faite sur la plateforme Marché Publics 596280 pour l'ensemble des besoins de la commune soit des tarifs C2, C4 et C5 à compter du 01 janvier 2026.

Monsieur le Maire présente l'offre unique déposée par TotalEnergies et précise que la base de l'offre en euros HT est inférieur à la base du précédent contrat. Cependant il précise que l'ensemble des taxes représentent une forte dépense de plus que la base HT et qu'il est important de prévoir cet écart lors de la préparation budgétaire.

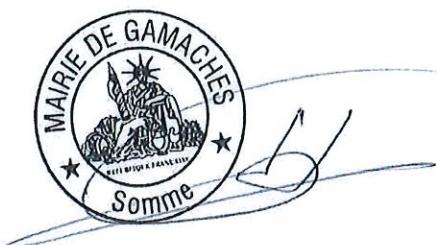
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de TotalEnergies pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité sur la Commune.
- **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2026
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

S²LOW

ID : 080-218003580-20251216-DEL2025_96-DE